Décision n° 2012-0533
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 mai 2012
modifiant la décision n° 2010-1364 en date du 16 décembre 2010
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la SA Virgin Radio Réseau Sud
pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de la communication ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L36-7 (6°), L42-1 et R20-44-11 ;

Vu le décret n° 2005-400 du 27 avril 2005 relatif aux délais d'octroi des autorisations d'utilisation de fréquences et de notification des conditions de leur renouvellement et aux obligations qui s'imposent aux titulaires pour permettre le contrôle de leurs conditions d'utilisation ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2012 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2009-758 du Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 20 octobre 2009 autorisant SA Virgin Radio Réseau Sud à exploiter un service de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation ;

Vu la décision de l'Autorité n° 2010-1364 en date du 16 décembre 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société SA Virgin Radio Réseau Sud pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe ;

Vu la demande en date du 18 avril 2012 de la société TéléDiffusion de France (TDF), mandatée par la société SA Virgin Radio Réseau Sud, reçue le 19 avril 2012 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Après en avoir délibéré le 3 mai 2012 ;

Décide :

Article 1 – L'annexe 10 à la décision n° 2010-1364 en date du 16 décembre 2010 susvisée est abrogée à compter de la date de la présente décision. La fréquence correspondante, telle que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, est restituée.

Article 2 – Le directeur du spectre et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société SA Virgin Radio Réseau Sud.

Fait à Paris, le 3 mai 2012 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI